

M/Mme/Autre ² NOM : Prénom : Date de naissance² :
Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Téléphone personnel : E-mail personnel³ :

Profession ou Qualification :

Est-ce votre première adhésion ASSO ? Oui / Non. Si oui, comment avez-vous connu ASSO ?

Par l'Union Syndicale Solidaires Connaissances Collègues / lieu de travail Site internet / réseaux sociaux Autre

Cotisation (choisir l'une ou l'autre des options)

Salarié·e : Salaire net mensuel → Cotisation 2021 (0,5 % du salaire net mensuel x 12 mois)⁴ =

Pour une première adhésion la cotisation peut être calculée au prorata des mois restants (à partir du mois en cours de l'adhésion).

Stagiaire / Chômeur·euse / Volontaire → Cotisation 2021 = 10 €

Mode de paiement : Espèces Chèque (à l'ordre du Syndicat ASSO - Solidaires)⁵

Employeur si non chômeur·euse

Nom de l'organisation – son sigle :

Adresse de l'établissement :

Code postal : Ville :

Secteur d'activité :

Dépendez-vous d'une convention collective ? Non Oui (précisez) :

Attention : si vous dépendez d'une convention collective de la branche de l'aide à domicile (BAD) ou de la branche associative du sanitaire et social (BASS6), vous faites partie du champ de syndicalisation de Sud Santé Sociaux et non d'ASSO-Solidaires. Vous pouvez consulter www.sudsantesociaux.org

Nombre de salarié·e-s dans votre établissement :

Existe-t-il une section syndicale ASSO dans votre établissement ? Non Oui

Êtes-vous élu·e ? Élu·e CSE Délégué·e syndical·e Représentant·e de section syndicale

Type de contrat : Travaillez-vous à temps partiel ? Non Oui, combien d'heures?.....

J'autorise ASSO à communiquer mes coordonnées à la section locale la plus proche de mon domicile

J'autorise ASSO à communiquer mes coordonnées à la section syndicale de mon association employeuse, si elle existe

À : Le : Signature :

À envoyer à : Syndicat ASSO – Solidaires – 31 rue de la Grange aux belles – 75010 Paris

Le Syndicat ASSO-Solidaires est affilié à l'Union Syndicale Solidaires

Pour toute question ou demande concernant les adhésions : adhesion@syndicat-asso.fr

¹ L'adhésion est par année civile, c'est-à-dire du 1er janvier au 31 décembre.

² Facultatif, à des fins statistiques sur le genre et l'âge des adhérent.es.

³ Nous n'acceptons pas les mails professionnels, car ils peuvent généralement être lus par l'employeur.

⁴ Les cotisations syndicales font l'objet d'un crédit d'impôt de 66 % : même si vous n'êtes pas imposable, vous recevrez un reçu fiscal qui vous permettra de vous faire rembourser 66 % de votre cotisation si vous le mentionnez dans votre déclaration annuelle de revenus.

⁵ Le paiement peut s'effectuer en plusieurs chèques. Vous pouvez les « post-dater », mais merci de les envoyer en une fois.